

Trajectoire professionnelle des enseignants-chercheurs recrutés en 2016

En 2016, 1 741 universitaires ont été recrutés (hors mutations et détachements). Les deux tiers des enseignants-chercheurs recrutés sont des maîtres de conférences (MCF). Les MCF ont principalement été recrutés parmi les post-doctorants alors que la plupart des professeurs des universités (PR) étaient antérieurement MCF. Respectivement 20 % et 44 % des MCF et des PR ont été endo-recrutés. Les MCF sont recrutés à 34 ans en moyenne, contre 46 ans pour les PR. Malgré la féminisation des recrutements, la parité femme-homme n'est pas encore atteinte. 17 % des MCF recrutés sont étrangers, contre 8 % des PR.

Jérôme Tourbeaux
et Julien Thirion
DGRH A1-1

La présente note porte sur la trajectoire professionnelle des enseignants-chercheurs recrutés en 2016 (session synchronisée et « au fil de l'eau »).

Lors de cette campagne de recrutement, 1 141 maîtres de conférences (MCF) ont été recrutés au titre des 1°, 2° et 3° de l'article 26-1 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 et 600 professeurs des universités (PR) l'ont été au titre des 1° et 4° de l'article 46, ainsi qu'au titre du 49-2 du même décret en ce qui concerne les agrégés du supérieur.

Les MCF sont majoritairement recrutés en Lettres-Sciences humaines (462) et en Sciences-Techniques (416), un peu moins en Droit-Économie-Gestion (223) et plus rarement en Pharmacie (40). De même, les grandes disciplines qui ont le plus recruté de PR en 2016 sont les Lettres-Sciences humaines (250) et les Sciences-Techniques (221), suivi du Droit-Économie-Gestion (115 dont 29 agrégés externes) et de la Pharmacie (14) (*tableau 1, p. 1*).

Les MCF sont principalement recrutés parmi les post-doctorants alors que la plupart des PR étaient antérieurement MCF

La majeure partie des MCF nouvellement recrutés en 2016 – hors mutation et déta-

chement – étaient post-doctorants (35 %) au moment de leur recrutement (*figure 1, p. 2*). Ces derniers sont devenus, depuis 2007, le premier « vivier » des nouveaux MCF (13 % en 2002) au détriment des attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire, dont la proportion tend à décroître au fil du temps (41 % en 2002 contre 11 % en 2016). Désormais, les recrutements de MCF parmi les ATER qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire :

- sont inférieurs à ceux réalisés parmi les enseignants titulaires (14 %) et les enseignants non permanents de l'enseignement supérieur (18 %), ainsi qu'aux candidats qui exerçaient d' « autres activités » (19 %) (voir *Sources, p. 6*);

- mais dépassent les recrutements opérés parmi les sans emploi (5 %).

Au sein de ces catégories, la plupart des enseignants non permanents étaient ATER ayant la qualité de fonctionnaires (ils représentent 7 % de l'ensemble des MCF recrutés) ou chargés d'enseignement vacataires et agents temporaires vacataires (6 % du total), alors que les professeurs agrégés composaient l'essentiel de la population des enseignants titulaires du second degré (8 % de l'ensemble des MCF recrutés) (*tableau 2, p. 2*).

D'un point de vue disciplinaire, ce sont



TABLEAU 1 - Répartition des recrutements en 2016 selon la grande discipline

Grande discipline	Maîtres de conférences	Professeurs des universités
Droit-Économie-Gestion	223	115 (dont 29 agrégés externes)
Lettres-Sciences humaines	462	250
Sciences-Techniques	416	221
Pharmacie	40	14
Total	1 141	600

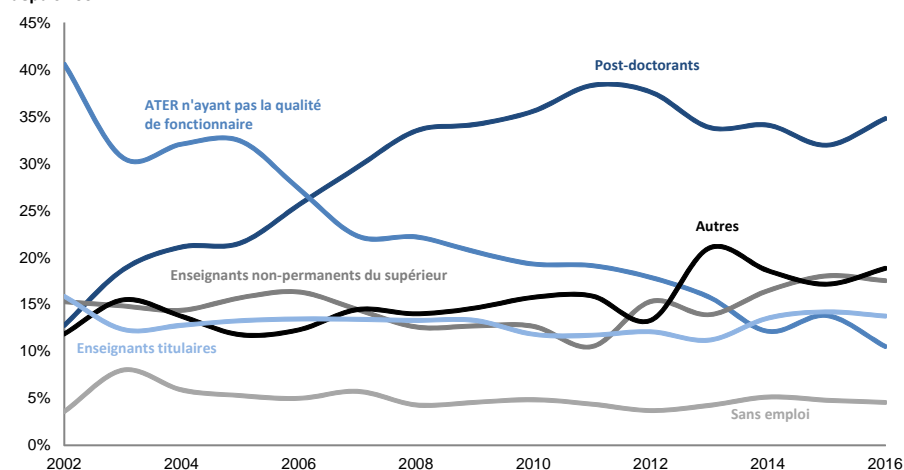
Source : MENESR DGRH A

Champ : Campagne de recrutement 2016 - session synchronisée et "au fil de l'eau" / Hors article 46.3 ; hors détachements et mutations

surtout les MCF recrutés en Sciences-Techniques et en Pharmacie qui étaient préalablement post-doctorants (respectivement 59 % et 45 % en 2016). En Droit-Économie-Gestion ce sont ceux qui exerçaient d' « autres activités » (26 %) et les enseignants non permanents (25 %) qui ont le plus été recrutés en 2016, alors qu'en Lettres-Sciences humaines ce sont les enseignants titulaires (29 %), suivi des enseignants non permanents (22 %). En Droit-Économie-Gestion et en Lettres-Sciences humaines, respectivement 22 % et 19 % des recrutements de MCF ont été réalisés parmi les post-doctorants.

La plupart des PR sont recrutés parmi les MCF (86 % 2016), en particulier depuis les années 2000 pour lesquelles la proportion de PR antérieurement MCF dépasse généralement les 85 %. Dans les carrières universitaires, le passage par le statut de MCF apparaît donc comme une étape privilégiée, voire né-

FIGURE 1 - Répartition des maîtres de conférences recrutés selon leur activité professionnelle principale antérieure depuis 2002



Source : MENESR DGRH A

Champ : Campagne de recrutement 2016 - session synchronisée et "au fil de l'eau" / Hors détachements et mutations

cessaire, pour accéder au professorat. Les 29 PR agrégés du supérieur recrutés par concours externe en 2016 (23 en Droit public ; 6 en Histoire du droit et des institutions) étaient également pour 93 % d'entre eux précédemment MCF, alors que l'unique condition pour pouvoir candidater à l'agrégation est d'être titulaire d'un doctorat.

TABLEAU 2 - Répartition des MCF et des PR recrutés en 2016 selon leur activité précédente et la grande discipline

Activité professionnelle principale des maîtres de conférences au cours de l'année 2014-2015	Droit-Économie-Gestion	Lettres-Sciences humaines	Sciences-Techniques	Pharmacie	Total	%
Post doctorant (i.e. recruté en CDD, hors ATER)	48	87	244	18	397	35%
ATER n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	30	38	42	10	120	11%
Autre enseignant non permanent de l'enseignement supérieur	55	103	38	4	200	18%
Enseignant associé	1		2		3	0,3%
Lecteur ou maître de langue		5			5	0,4%
Autre enseignant titulaire exerçant des fonctions d'ATER	3	6	4	1	14	1,2%
Autre fonctionnaire exerçant des fonctions d'ATER	1	7	8	2	18	1,6%
Professeur agrégé exerçant des fonctions d'ATER	3	28	6		37	3,2%
Professeur certifié exerçant des fonctions d'ATER		9	1		10	0,9%
Contractuels sur emplois vacants du second degré	3	5	2		10	0,9%
Enseignant vacataire (chargé d'enseignement vacataire et agent temporaire vacataire)	34	28	1		63	5,5%
Autre enseignant non permanent de l'enseignement supérieur	10	15	14	1	40	3,5%
Enseignant titulaire (hors ATER)	10	133	14		157	14%
Professeur agrégé	6	81	6		93	8,2%
Professeur certifié	3	40	7		50	4,4%
Autre enseignant titulaire	1	12	1		14	1,2%
Autre activité	58	80	70	7	215	19%
Chargé de recherche			1		1	0,1%
Ingénieur de recherche fonctionnaire	4	8	18	1	31	2,7%
Ingénieur d'études fonctionnaire	2	1	2		5	0,4%
Activité d'enseignement et/ou de recherche à l'étranger	1	8	5	1	15	1,3%
Autre	51	63	44	5	163	14,3%
Sans emploi	22	21	8	1	52	5%
Total MCF	223	462	416	40	1 141	100%

Activité professionnelle principale des professeurs des universités au cours de l'année 2014-2015	Droit-Économie-Gestion	Lettres-Sciences humaines	Sciences-Techniques	Pharmacie	Total	%
Maître de conférences	73	215	189	12	489	85,6%
Autre enseignant-chercheur titulaire	2	10	2		14	2,5%
Directeur de recherche (CNRS, INRA, INSERM...)	2				2	0,4%
Chargé de recherche (CNRS, INRA, INSERM...)	1	1	7		9	1,6%
Ingénieur de recherche fonctionnaire			1		1	0,2%
Activité d'enseignement et/ou de recherche à l'étranger	3		4		7	1,2%
Autre activité	5	24	18	2	49	8,6%
Total PR	86	250	221	14	571	100%

Source : MENESR DGRH A

Champ : Campagne de recrutement 2016 - session synchronisée et "au fil de l'eau" / Hors article 46.3 ; hors détachements et mutations

Un MCF sur cinq est endo-recruté

Conformément à l'article L. 952-1-1 du code de l'éducation, la mobilité, en termes de recrutements extérieurs, constitue l'un des objectifs de la stratégie de ressources humaines des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel.

Or, selon l'indicateur de mobilité académique (IMA) – l'indicateur suivi par les établissements pour mesurer l'endo-recrutement (voir *Sources*, p. 6) –, 1 MCF sur 5 a été endo-recruté en 2016, ce qui signifie que 20 % des MCF recrutés ont obtenu leur thèse dans l'établissement de recrutement (*tableau 3*, p. 3). Autrement dit, 80 % des MCF ont été exo-recrutés en 2016. Ces derniers se répartissent de la sorte :

- 68 % sont des nouveaux MCF qui ont obtenu leur thèse dans un établissement distinct de l'établissement recruteur ;
- 11 % ont obtenu une mutation ;
- 0,2 % ont obtenu un détachement.

La proportion des MCF endo-recrutés est relativement stable depuis la fin des années 2000 et son niveau varie peu d'une discipline à l'autre (*figure 2*, p. 3). On observe en 2016 – comme les années passées – un peu plus de néo-recrutements en Sciences-Techniques qu'en Lettres-Sciences humaines et qu'en Droit-Économie-Gestion (*tableau 3*, p. 3). À l'inverse, c'est en Sciences-Techniques que les mutations sont relativement les moins importantes.

L'IMA indique également que 96 % des établissements ont recruté la moitié ou plus de leurs MCF en dehors de leur propre vivier de docteurs (seuls 4 établissements – sur 110 – ont majoritairement ou totalement endo-recruté leurs MCF). Un tiers (35 %) des établissements ont même un taux d'exo-recrutement de 100 %. Ces derniers partagent la caractéristique d'avoir recruté un petit nombre de MCF (à l'exception de certaines universités comme celles de Rouen ou d'Angers qui ont respectivement recruté 19 et 12 MCF). De même, l'IMA montre qu'au sein de 54 sections du Conseil national des universités (CNU) sur 56 (soit 96 % des sections), les recrutements des MCF ont été réalisés pour moitié ou plus en dehors de leur établissement d'origine.

TABLEAU 3 - Proportion de néo-recrutement, d'endo-recrutement, de mutation et de détachement parmi les MCF et les PR recrutés en 2016, selon la grande discipline

Type de recrutement	MCF	PR
Droit-Économie-Gestion		
Néo-recrutement (1)	61%	38%
Endo-recrutement (2)	20%	23%
Mutation et détachement	19%	39%
Lettres-Sciences humaines		
Néo-recrutement	67%	41%
Endo-recrutement	21%	45%
Mutation et détachement	13%	14%
Sciences-Techniques		
Néo-recrutement	75%	34%
Endo-recrutement	19%	58%
Mutation et détachement	6%	8%
Toutes disciplines confondues		
Néo-recrutement	68%	38%
Endo-recrutement	20%	44%
Mutation et détachement	11%	18%

(1) Les MCF néo-recrutés n'étaient pas MCF au moment du recrutement et ils n'ont pas été endo-recrutés.

(1) Les PR néo-recrutés n'étaient pas PR au moment du recrutement et ils n'ont pas été endo-recrutés.

(2) Les MCF endo-recrutés n'étaient pas MCF préalablement et ils ont obtenu leur thèse dans l'établissement de recrutement.

(2) Les PR endo-recrutés étaient MCF dans l'établissement de recrutement au moment du recrutement.

Source : MENESR DGRH A

Champ : Campagne de recrutement 2016 - session synchronisée et "au fil de l'eau" / Hors article 46.3

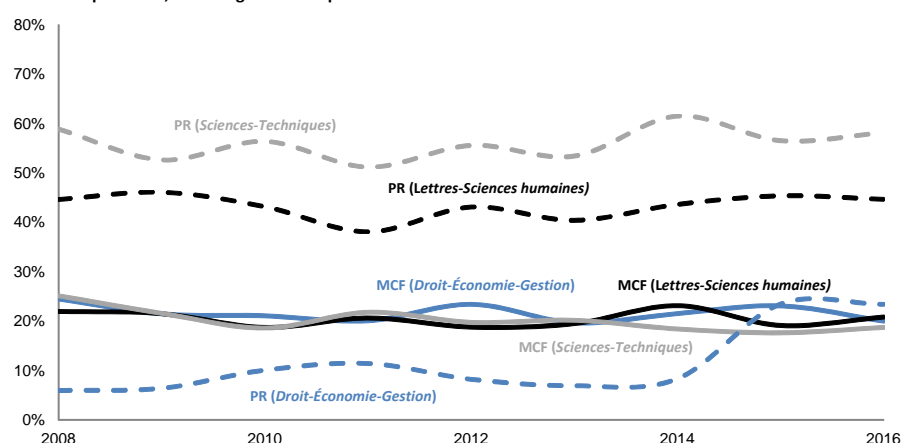
Un peu plus de quatre PR sur dix sont endo-recrutés

Parmi les PR, l'examen de l'IMA (en incorporant les agrégés du supérieur) montre que 44 % des PR ont été endo-recrutés en 2016, c'est-à-dire qu'ils étaient, au moment du recrutement, déjà en fonction dans ce même établissement en tant que MCF (*tableau 3*, p. 3). Les néo-recrutés – ceux qui n'étaient pas MCF, ou qui l'étaient mais dans une autre université lors du recrutement – représentent 38 % de l'ensemble des recrutés en 2016, alors que les mutations (et les détachements) en représentent 18 %.

Toutes disciplines confondues, ces indicateurs apparaissent relativement

stables dans le temps, en particulier la proportion des néo-recrutés dont le niveau varie peu d'une discipline à l'autre (*tableau 3* p. 3). En revanche, l'endo-recrutement est toujours plus élevé en Sciences-Techniques qu'en Lettres-Sciences humaines et surtout, qu'en Droit-Économie-Gestion (*figure 2*, p. 3). Ce phénomène s'explique par les nombreux postes de PR pourvus par les mutations dans les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion. En effet, certains PR recrutés en Droit-Économie-Gestion souhaitent rejoindre un établissement différent de celui où ils ont été affectés suite à leur réussite au concours d'agrégation. On observe cependant, depuis 2015, une hausse sensible de l'endo-recrutement en Droit-Économie-Gestion, parallèlement à une diminution relativement

FIGURE 2 - Proportion d'endo-recrutement parmi les maîtres de conférences et les professeurs des universités recrutés depuis 2008, selon la grande discipline



Source : MENESR DGRH A

Champ : Campagne de recrutement 2016 - session synchronisée et "au fil de l'eau" / Hors article 46.3

TABLEAU 4 - Données démographiques des enseignants-chercheurs recrutés en 2016

Âge moyen au recrutement	MCF			PR		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Toutes disciplines confondues	34 ans 3 mois	34 ans 9 mois	33 ans 10 mois	46 ans (1)	47 ans 1 mois	45 ans 4 mois
Droit-Économie-Gestion	33 ans 1 mois	32 ans 11 mois	33 ans 3 mois	44 ans 10 mois	44 ans 6 mois	45 ans 1 mois
Droit-Économie-Gestion (agrégés externes)	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>	34 ans 1 mois	35 ans 7 mois	33 ans 8 mois
Lettres-Sciences humaines	36 ans 10 mois	36 ans 6 mois	37 ans 4 mois	48 ans 8 mois	48 ans 8 mois	48 ans 8 mois
Sciences-Techniques	32 ans 2 mois	32 ans 11 mois	31 ans 10 mois	43 ans 5 mois	44 ans 7 mois	43 ans 1 mois
Pharmacie	33 ans 3 mois	32 ans 3 mois	34 ans 9 mois	46 ans 7 mois	47 ans 1 mois	46 ans 3 mois
Ancienneté	MCF			PR		
Proportion de MCF recrutés qui ont obtenu le doctorat au cours des 2 années qui précèdent le recrutement	44,5%			<i>Sans objet</i>		
Proportion de MCF recrutés qui ont obtenu la qualification au cours des 2 années qui précèdent le recrutement	67%			<i>Sans objet</i>		
Durée moyenne passée dans le corps des MCF avant d'être recruté comme PR	<i>Sans objet</i>			12 ans et 2 mois (1)		
Part des recrutements féminins et part des candidates	MCF			PR		
	Candidates (%)	Recrutements féminins (%)		Candidates (%)	Recrutements féminins (%)	
Toutes disciplines confondues	47%	49%		33% (1)	39% (1)	
Droit-Économie-Gestion	49,5%	50%		43%	44%	
Droit-Économie-Gestion (agrégés externes)	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>		40%	21%	
Lettres-Sciences humaines	57%	63%		48%	52%	
Sciences-Techniques	34%	32,5%		19%	21%	
Pharmacie	47%	60%		35,5%	43%	
Part des recrutements étrangers (%)	MCF			PR		
Toutes disciplines confondues	17%			9% (1)		

(1) Hors agrégés du supérieur.

Source : MENESR DGRH A

Champ : Campagne de recrutement 2016 - session synchronisée et "au fil de l'eau" / Hors article 46.3 ; hors détachements et mutations

forte des mutations (et des détachements) – mais qui demeurent en 2016 à un niveau élevé. Ce phénomène pourrait s'expliquer par l'évolution récente de la réglementation en matière de recrutement des PR : le concours interne d'agrégation ayant été supprimé (2° de l'article 49-2 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984), les établissements peuvent désormais recruter, à concurrence de la moitié des postes offerts, par la voie de droit commun (1° de l'article 46 du même décret).

Selon l'IMA, 58 % des établissements (sur les 96 établissements qui ont recrutés des PR en 2016) ont recruté la moitié ou plus de leurs PR en dehors de leur propre établissement et 11 % d'entre eux ont intégralement procédé à des recrutements externes. À l'opposé, 20 % des établissements ont un taux d'endo-recrutement de 100 %. Dans ces deux derniers cas, les établissements concernés ont recruté relativement peu de PR.

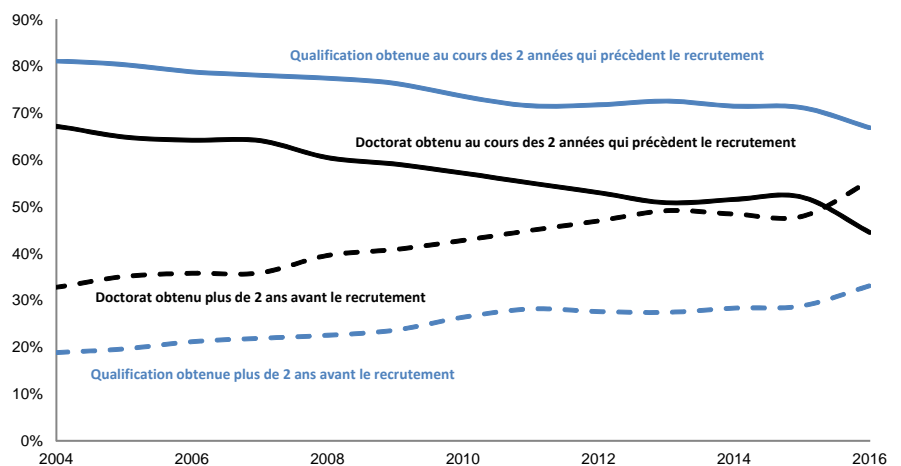
L'IMA montre également que pour 53 % des sections du CNU, la moitié ou plus des recrutements de PR ont été réalisés en dehors de leur établissement d'origine.

Les MCF sont recrutés à 34 ans en moyenne

En 2016, les MCF ont été recrutés à 34 ans et 3 mois en moyenne, toutes disciplines confondues (tableau 4, p. 4). L'âge moyen auquel sont recrutés les MCF augmente lentement au fil du temps, il était de 32 ans et 8 mois il y a une dizaine d'années. L'âge moyen au recrutement est un peu plus élevé en Lettres-Sciences humaines (36 ans et 10 mois) qu'en Droit-Économie-Gestion (33 ans et 1 mois) et qu'en Sciences-Techniques (32 ans et 2 mois).

Si l'âge moyen des MCF au recrutement peut être le reflet de traditions disciplinaires singulières (notamment au temps qui est consacré à la préparation de la thèse selon la discipline), il peut également s'expliquer pour partie par la position professionnelle antérieure des MCF nouvellement recrutés. Par exemple, la plupart des enseignants titulaires recrutés comme MCF relèvent des Lettres-Sciences humaines. Or, ces derniers sont recrutés en moyenne vers 40 ans. En revanche, les MCF en Sciences-Techniques, en comparaison avec les autres disciplines, sont davantage recrutés parmi les post-doctorants. Or, les

FIGURE 3 - Proportion de maîtres de conférences recrutés selon l'année d'obtention du doctorat et selon l'année d'obtention de la qualification, depuis 2004



Source : MENESR DGRH A

Champ : Campagne de recrutement 2016 - session synchronisée et "au fil de l'eau" / Hors détachements et mutations

post-doctorants sont recrutés relativement jeunes, vers 32 ans en moyenne. Des différences selon le sexe sont également observables : les femmes MCF sont dans l'ensemble recrutées un peu plus âgées que les hommes, à 34 ans et 9 mois en moyenne, pratiquement 1 an de plus que les hommes. Toutefois, dans plusieurs domaines disciplinaires (Droit-Économie-Gestion et Lettres-Sciences humaines), les femmes sont recrutées plus jeunes que les hommes. Globalement, la durée écoulée entre l'obtention du doctorat et le recrutement augmente au fil du temps. La moitié des MCF recrutés en 2016 ont obtenu leur doctorat plus de deux ans avant d'être recrutés (figure 3, p. 4). En 2006, cette proportion n'était que de 36 %, la grande majorité des MCF étant alors recrutés dans les deux années qui suivent l'obtention de leur doctorat. Un autre phénomène agit sur l'âge auquel sont recrutés les MCF : la durée écoulée entre l'obtention de la qualification et le recrutement. En effet, pour pouvoir concourir à un poste de MCF, les titulaires du doctorat doivent être inscrits sur la liste de qualification aux fonctions de MCF établie par le CNU. Or, cette durée s'allonge depuis une dizaine d'années : en 2016, 67 % des MCF ont obtenu la qualification (ou requalification) au cours des deux années qui ont précédé leur recrutement, contre 80 % en 2005 (figure 3, p. 4). Les écarts constatés dans l'âge des MCF lors de leur recrutement se répercutent ensuite sur l'âge auquel sont recrutés les PR – sauf en ce qui concerne les agrégés de la grande discipline du Droit-Économie-Gestion (encadré, p. 5).

Les PR sont recrutés à 46 ans en moyenne

Compte tenu de la durée moyenne passée en tant que MCF, pour ceux qui l'ont été (soit 12 ans et 2 mois), l'âge moyen de recrutement des PR est de 46 ans (tableau 4, p. 4). Les PR de Lettres-Sciences humaines sont recrutés à un âge plus avancé (48 ans et 8 mois) qu'en Sciences-Techniques (43 ans et 5 mois). Il est également notable que les agrégés recrutés par concours externe en Droit-Économie-Gestion le sont nettement plus jeunes (34 ans et 1 mois) que leurs collègues non-agrégés (44 ans et 10 mois).

L'analyse selon le sexe montre que les femmes PR sont recrutées en moyenne à 47 ans et 1 mois, soit 1 an et 9 mois de plus que les hommes. Les femmes sont toutefois recrutées un peu plus jeunes que les hommes en Droit-Économie-Gestion (hors agrégés) ou au même âge en Lettres-Sciences humaines.

Le recrutement des enseignants-chercheurs tend à se féminiser, mais la parité femme-homme n'est pas encore atteinte

Les recrutements de MCF et de PR tendent à se féminiser au fil du temps : respectivement 49 % et 39 % de femmes ont été recrutées en 2016 (tableau 4, p. 4), contre 42 % et 27 % dix ans plus tôt. Le recrutement est cependant majoritairement féminin, en Lettres-Sciences humaines (63 % pour les MCF et 52 % pour les PR) et proche de la parité en Droit-Économie-Gestion (50 % pour les MCF et 44 % pour les PR non-agrégés). Le recrutement demeure largement en faveur des hommes en

Sciences-Techniques (avec un taux de recrutement féminin de 32,5 % pour les MCF et 21 % pour les PR). De même, 21 % de femmes ont été recrutées lors du concours d'agrégation de 2016.

Toutes disciplines confondues, la proportion de femmes recrutées parmi les MCF (49 %) est proche de la proportion de femmes candidates à la maîtrise de conférences (47 %). Les candidates sont cependant relativement plus nombreuses que les recrutées en Sciences-Techniques, alors que c'est l'inverse en Lettres-Sciences humaines. En revanche, parmi les PR, la proportion de femmes candidates au professorat (33 %) est, globalement, inférieure à la proportion de femmes recrutées parmi les PR (39 %).

La proportion d'enseignants-chercheurs étrangers recrutés est de 17 % parmi les MCF, contre 9 % parmi les PR

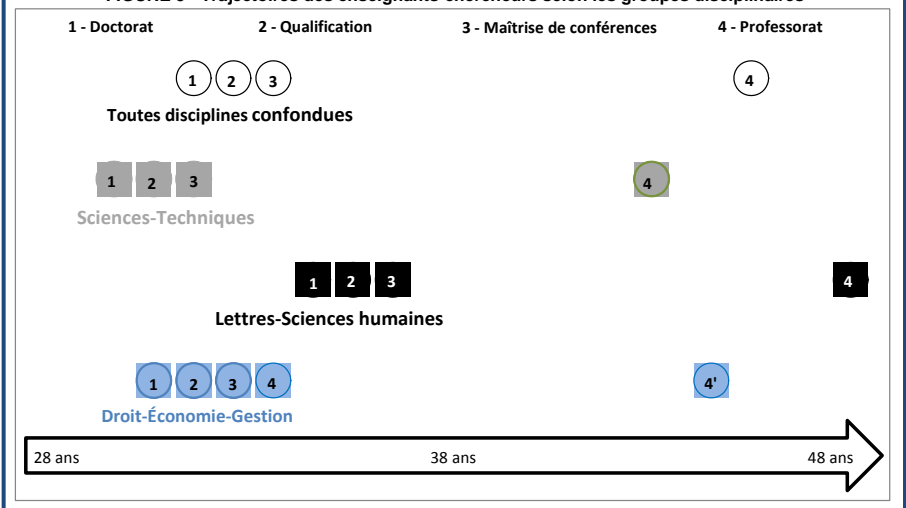
Aucune condition de nationalité n'est exigée pour le recrutement des enseignants-chercheurs. Le recrutement

ENCADRÉ - Trajectoires des enseignants-chercheurs selon les indicateurs de 2016

Les différents indicateurs produits pour la présente étude permettent de reconstituer approximativement les trajectoires des enseignants-chercheurs dans les conditions de l'année 2016 (figure 5). Si les enseignants-chercheurs avaient connu les mêmes durées moyennes observées en 2016 entre : l'obtention du doctorat et le recrutement comme MCF ; l'obtention de la qualification et le recrutement comme MCF ; et le recrutement comme MCF et le recrutement en tant que PR, nous pourrions alors dresser les constats suivants :

- Toutes disciplines confondues, les enseignants-chercheurs obtiendraient leur doctorat à 32 ans en moyenne, la qualification à 33 ans, seraient recrutés MCF vers 34 ans et deviendraient PR à 46 ans.
- En Sciences, l'âge d'obtention du doctorat serait un peu plus jeune (30 ans), avec pour effet de rajeunir les différentes étapes jusqu'à l'accès au professorat (43 ans).
- Au contraire, en Lettres, le doctorat s'obtiendrait un peu plus tardivement (35 ans), reculant ainsi l'âge de recrutement des PR (48 ans).
- En Droit, l'âge d'obtention du doctorat serait intermédiaire (31 ans), mais les durées entre chaque étape seraient plus courtes, en particulier entre le recrutement comme MCF et l'accès au professorat par agrégation externe (34 ans). Les PR non agrégés seraient recrutés plus tardivement (44 ans), à l'image des autres disciplines.

FIGURE 5 - Trajectoires des enseignants-chercheurs selon les groupes disciplinaires



d'étrangers ne connaît donc pas, dans l'absolu, de limites si ce n'est le nombre de postes ouverts chaque année aux concours. Stable depuis plusieurs années, la proportion de MCF de nationalité étrangère recrutés est de 17 % en 2016 (*tableau 4, p. 4*). Parmi ces derniers, les deux tiers ont obtenu leur doctorat en France. Ce résultat témoigne donc plus en faveur d'une internationalisation des trajectoires étudiantes que d'une internationalisation du marché du travail universitaire. La proportion de PR étrangers recrutés est de 9 % en 2016 ; 40 % d'entre eux étaient préalablement MCF. La majorité des enseignants-chercheurs étrangers recrutés sont originaires du continent européen (54 % pour les MCF et 69 % pour les PR). Les ressortissants italiens sont les plus nombreux (35 % des PR et 25 % des MCF). Une quarantaine de nationalités sont représentées parmi les MCF étrangers recrutés en 2016, contre une quinzaine parmi les PR. ■

En savoir plus

- **Tableaux Excel détaillés de l'étude** « Trajectoire professionnelle des enseignants-chercheurs recrutés lors de la session synchronisée de la campagne 2016 ».
- **Guerreiro M. et Thirion J.** (2017), « La campagne de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités. Session 2016 », MESRI, Note de la DGRH n°6.
- **Tourbeaux J. et Bideault M.** (2017), « Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur public sous tutelle du MENESR », L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche n° 10, MENESR, Fiche n° 4.
- **Tourbeaux J.** (2017), « Prime d'encadrement doctoral et de recherche – Session 2016 », MESRI, Note de la DGRH n°3.
- **Tourbeaux J.** (2017), « La situation des femmes universitaires dans l'enseignement supérieur en 2015 », MESRI, Note de la DGRH n°2.
- **Beaurenaut A.-S.** (2017), « L'avancement de grade des enseignants-chercheurs. Session 2016 », MENESR, Note de la DGRH n°1.

Tous les tableaux détaillés, les études relatives aux personnels enseignants de l'enseignement supérieur, les fiches démographiques des sections du CNU et le bilan social de l'enseignement supérieur sont publiés sur le site internet du ministère :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/bilans-et-statistiques.html>

ou dans l'application PERSÉ du portail GALAXIE :

<https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/perse/accueil>

Sources, définitions et méthodologie

- La présente note analyse les résultats de la session synchronisée et « au fil de l'eau » de 2016 des concours de recrutement des enseignants-chercheurs dits « universitaires » (dont les statuts sont définis par le Décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences). Jusqu'en 2015, seuls les résultats concernant la session synchronisée étaient analysés.
- La présente note est complémentaire à celle portant sur la « Campagne 2016 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités ». Cette dernière traite notamment : de l'ensemble des résultats du recrutement des PR et des MCF ; du bilan des postes pourvus par les établissements ; des détachements et des mutations ; des postes non pourvus .
- Les données statistiques portant sur les recrutements sont issues des fichiers de gestion de la Direction générale des ressources humaines (DGRH) du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation (MESRI).
- - La catégorie « enseignants non permanents de l'enseignement supérieur » utilisée dans l'étude se compose des professeurs agrégés et certifiés, ainsi que des autres enseignants titulaires et fonctionnaires exerçant des fonctions d'ATER, des contractuels sur emplois vacants du 2nd degré, des chargés d'enseignement vacataires et des agents temporaires vacataires, des enseignants associés, des lecteurs et maîtres de langues, ainsi que des autres enseignants non permanents de l'enseignement supérieur tels les doctorants contractuels.
 - La catégorie « enseignants titulaires » inclut les professeurs agrégés et certifiés, ainsi que les autres enseignants titulaires, tant du secondaire que du primaire, qui ne sont pas ATER.
 - La catégorie « autres activités » regroupe toutes les activités professionnelles - du secteur privé et public - qui ne sont pas couvertes par les autres catégories prédéfinies.
- L'indicateur de mobilité académique (IMA) est égal au nombre de recrutements issus d'une mobilité rapporté au nombre total de postes pourvus : $IMA = (\text{nouveaux recrutés n'ayant pas obtenu leur doctorat dans l'établissement de recrutement} + \text{détachements} + \text{mutations}) / \text{nombre total de recrutements}$.
- L'endo-recrutement des MCF désigne le recrutement de MCF dans l'établissement où ils ont obtenu leur doctorat. Inversement, les MCF exo-recrutés ont obtenu leur doctorat dans un établissement distinct de celui où ils ont été recrutés. L'endo-recrutement des PR désigne le recrutement de PR dans l'établissement où ils étaient préalablement MCF. Inversement, les PR exo-recrutés n'étaient préalablement pas MCF ou l'étaient dans un établissement distinct de celui où ils ont été recrutés.
- D'autres méthodes que l'IMA permettent d'apprécier la mobilité préalable au recrutement des MCF : selon le lieu d'obtention du doctorat (hors mutations et détachements) ou selon le lieu d'exercice de la dernière activité professionnelle. Voir le tableau qui résume les différentes approches de l'endo-recrutement des MCF et leur mesure dans les données détaillées.